



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner à OXYGENAIR :**

**Par courrier :** 23 rue Augustin Fresnel – 37170 Chambray les Tours

**Ou par email :** [formation@oxygenair.fr](mailto:formation@oxygenair.fr)

**Ou par fax :** 09 81 40 74 33

**Pour toute information complémentaire :**

[damien.declerck@oxygenair.fr](mailto:damien.declerck@oxygenair.fr) | **Tél :** 09.81.63.13.17 / 06.85.07.32.43

N° de déclaration d'activité : 24 37 02994 37 (*ceci n'est pas un agrément d'État*)

N° Siret : 750 071 904 00015 R.C.S. Tours / Code NAF : 7120B

### **Formation**

Titre :

Date :

Prix HT/personne :

### **Participant**

Nom et prénom :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

### **Entreprise**

Raison sociale :

Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

### **Responsable de la formation ou personne chargée de la gestion administrative de l'inscription**

Nom et prénom :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

Votre n° de bon de commande/référence à reporter sur la facture (*si besoin*) :

### **Autre adresse de facturation** (si différente de l'adresse de l'entreprise)

Adresse :

Code postal :

Ville :

### **Si prise en charge totale ou partielle de l'OPCA :**

Nom et prénom du contact :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

### **Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte sans réserve.**

Date :

Nom :

Fonction :

Signature :

Cachet de l'organisme

# FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES / CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## *1. Application des conditions générales*

Les actions de formation professionnelle inter-entreprises réalisées par **OXYGENAIR** sont soumises aux présentes conditions générales de vente. Par conséquent, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserves du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre formulaire ou document, notamment les conditions générales d'achat du client, sauf dérogation formelle et expresse d' **OXYGENAIR**. En conséquence, toute autre condition contraire opposée par le client, notamment toute clause manuscrite ou sous autre forme sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à **OXYGENAIR**.

## *2. Modalités d'inscription*

Toute inscription prend effet à réception du bulletin d'inscription signé par une personne habilitée et revêtu du cachet du Client, validant l'accord sur l'objectif, le contenu, et le coût du stage de formation. Le bulletin est disponible sur le site [www.oxygenair.fr](http://www.oxygenair.fr)

Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au Client par courriel. Dix jours au moins avant le début du stage, une convocation est adressée au stagiaire et à l'employeur (responsable de formation), avec le programme de stage et le plan d'accès.

## *3. Conditions financières*

Le tarif des formations figure sur la fiche de présentation en vigueur au moment de l'inscription. Le tarif est indiqué Hors Taxes et il est à majorer du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation (19,6%).

Les tarifs sont forfaitaires : ils comprennent la formation et les supports pédagogiques physiques ou dématérialisés le cas échéant. Les pauses et les déjeuners sont offerts.

À la fin de la formation, la facture est adressée et vaut convention simplifiée conformément aux dispositions du code du travail en matière de formation professionnelle continue.

Les règlements sont exigibles à réception de la facture 30 jours fin de mois. Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre d'**OXYGENAIR** ou par virement bancaire. Tout retard de paiement entraînera des pénalités d'un montant égal à 2 fois le taux d'intérêt légal.

Remise particulière : Une remise de 10% sur le prix unitaire est accordée pour l'inscription d'une deuxième personne de la même société.

Cas spécifique d'une prise en charge de la formation par un OPCA :

Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA (Organisme Partenaire Collecteur Agréé) et de faire votre demande de prise

en charge avant la formation. La prise en charge de tout ou partie de la formation par un organisme collecteur doit être signalée impérativement à **OXYGENAIR** lors de l'inscription. Un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir de sa part avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage de formation.

#### **4. Report – Annulation**

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par fax au 09 81 40 74 33. Le client conserve la possibilité de reporter ou d'annuler la participation à un stage de formation. Toute annulation ou demande de report doit être communiquée par écrit. Cette demande de report ou d'annulation doit se limiter aux cas de force majeure et ne pourront être acceptées que si elle survient plus de deux semaines avant le début du stage de formation. Passé ce délai, **OXYGENAIR** facturera le montant intégral de la formation.

**OXYGENAIR** se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session de formation en cas de force majeure, elle en informe alors l'organisme concerné dans les plus brefs délais. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé.

#### **5. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

#### **6. Attestation de stage**

A l'issue de la formation, **OXYGENAIR** communique au participant une attestation de stage. Cette attestation de stage ne vaut pas qualification de la personne concernée. En cas de perte par le stagiaire de ce document, un duplicata sera fourni à titre exceptionnel et sera facturé 10€ HT par document (frais d'envoi inclus).

#### **7. Propriété intellectuelle**

L'utilisation des supports remis lors du stage de formation est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Toute reproduction ou représentation constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

#### **8. Différend**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Tours est seul compétent pour régler le litige.